

**Cahier des matières tirées des archives
de la Commune du Chenit
- No 21 -**

Commissaire Abram LeCoultre et autres politiques

**Correspondance au sujet du procès du Risoud
1758 - 1761**



2009

Correspondance de De Crez d'Yverdon, ACChenit, E334/10

Lettre adressée à Monsieur Nicole fils, notaire et négociant, par Romainmôtier, au Chenit

Yverdon, le 18^e 8bre 1758

Monsieur,

J'espère que vous serez arrivé chez vous heureusement en en bonne santé et que vous y aurez trouvé Madame votre épouse et toute votre famille en bonne disposition. Ma femme et moi prions Madame Nicole et toute votre maison d'agréer nos honneurs et nos compliments, et d'en garder votre portion.

Je suis allé chez Mr. le Merle qui m'a dicté la copie de la note que vous lui avez remise, pour l'ordre dans lequel on doit placer les pièces à traduire ou à placer dans le recueil. Je suis dans l'attente, pour commencer mon ouvrage, de ce que vous m'avez promis de m'envoyer, savoir tout ce que vous pourriez ramasser de traductions déjà faites, soit anciennes soit modernes. Une pièce essentielles pour moi, est surtout l'imprimé que j'ai vu entre vos mains, qui me mettra au fait des noms propres des bornes, limites ou possessions dont il est fait mention dans ce que je dois traduire. Plutôt vous pourrez me les envoyer et plus vous me ferez plaisir, parce que nous avons le congé pour nos tristes vendanges la semaine prochaine et que pendant les congés, je puis mieux disposer de quelques heures.

Du reste, Monsieur, je dois vous avertir qu'après avoir examiné la chose de plus près, je ne pourrai pas faire les traductions française à moins de cinq batz la page, en y comprenant la copie au net, parce qu'à l'égard de plusieurs, je serai obligé d'en jeter un essai sur un papier à part pour ne faire ni erreur ni correction. Ayez la bonté de me répondre positivement là-dessus et d'agréer la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De Crez

Lettre à Monsieur Nicole, commis des sels de LL.EEces et négociant au Chenit.

Yverdon, le 29^e octobre 1758

Monsieur,

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. La première du 18^e m'a été remise par votre express et était accompagnée des titres de 1184 et 1244. La seconde, du 23^e, m'est parvenue seulement le 28^e, hier. Je dois vous dire à quoi j'ai travaillé jusqu'à présent afin que vous jugiez vous-

même de ce qui m'est nécessaire aujourd'hui pour continuer mon travail et que je vous prie de m'envoyer.

J'ai corrigé, rectifié et ponctué les pièces suivantes sur la copie de Mr. Le merle, en confrontant avec les originaux de vieille écriture ou de moderne quand les vieux originaux ont manqué ; et en suivant le bon sens, sans m'écarter du texte original. Les pièces de 1140, 1149, 1155, 1177, 1184, 1186, 1219, 1235, 1244 et 1307.

J'ai ensuite copié au net et d'une manière dont vous serez content, les dites pièces dans le commencement de mon Recueil, en laissant vis-à-vis de la page latine une page blanche pour y écrire la traduction.

Il s'agit donc à présent des traductions, car je ne saurais avancer plus avant mes copies au net, n'ayant pas l'inventaire imprimé où se trouve la vente de 1344.

Pour que je puisse commencer mes traductions, ayez la bonté de m'envoyer les originaux vieille écriture des quatre premières pièces, 1177 compris. Je voudrais les confronter encore. Vous savez que Mr. Lecoultre m'avait promis quelques heures de son temps, il n'a pas pu me les accorder ; j'avais laissé quelques mots en blanc que je veux remplir, ainsi vous sentez le besoin que j'ai de ces pièces.

Il en est de même de l'imprimé ; les noms propres déjà employés dans la traduction me serviront et il ne convient pas de varier ni d'être différent là-dessus. D'ailleurs le Recueil, pour être un vrai Recueil, devant contenir toutes les pièces, je ne puis trouver que dans cet imprimé la vente de 1344.

Je vais me répéter, Monsieur, pour éviter toute équivoque. J'ai besoin, premièrement des pièces de vieille écriture depuis 1140 jusques et compris 1177. J'ai besoin, secondement, de l'inventaire imprimé, auquel vous joindrez ce que vous jugerez pouvoir m'être utile.

Je souhaite que nos lettres ne se croisent pas ; mais en cas que cela arrive, j'attendrai réponse à celle-ci.

N'ayant pas le temps de faire des brouillons, ayez la bonté de garder mes lettres et je garderai les vôtres. Mais je vous prie principalement d'agréer les honneurs de ma femme, de présenter les miens à Madame votre épouse, et de me croire avec un dévouement entier, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De Crez

Lettre à Monsieur Nicole, commis des sels de LL.EEces et négociant au Chenit.

Yverdon, le 2^e novembre 1758

J'ai reçu de Monsieur le Juge Reymond la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28^e 8bre accompagnée des vieilles traductions des titres

de 1307 et 1513, et la liste de tous ceux sur lesquels j'aurai à travailler, liste moins étendue que celle que m'avait dicté Mr. Le merle, qui allait jusqu'en 1646, au lieu que la vôtre ne va que jusqu'en 1525. Mais cela n'importe, je ferai la tâche que vous m'indiquez et le plus tôt qu'il me sera possible.

Vous avez vu par ma lettre de dimanche ce que j'avais déjà fait. J'ai pris du papier tel que vous me l'aviez précédemment indiqué, chez Mr. Christin. J'ai fait les marges, non précisément sur votre modèle, puisque je ne l'avais pas, mais plus propres encore à souffrir une reliure.

Mr. Le Merle vous fait ses compliments et se chargera de copier votre procédure lorsqu'on la lui remettra.

Pour moi, Monsieur, vous verrez en relisant ma lettre dernière, que de ce que je vous avais prié de m'envoyer, il ne me manque plus que les titres depuis 1140 à 1177 compris, pour remplir quelques lacunes ou vides que j'avais laissés en blanc, me reposant sur le concours de Mr. LeCoultre ; je n'y compte plus, mais je vous prie de me renvoyer les originaux. Je ne m'arrêterai pas dans mon ouvrage en les attendant, cependant vous me ferez plaisir de ne me pas faire attendre longtemps ; et d'agréer les compliments de ma femme et de ma part les sentiments de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De Crez

Très à la hâte.

Lettre sans adresse.

Yverdon, le 5^e novembre 1758

Très à la hâte.

Monsieur,

Je n'ai reçu que vendredi à midi votre lettre du 1^{er} novembre par la faute de Madame Roux à qui Mr. Gauteron l'avait remise jeudi soir.

Vous trouverez ci-joint vos commissions exécutées avec bien de la peine de ma part.

Je souhaite que vous soyez content de mes attestations. Elles m'ont embarrassé et peuvent être de conséquence pour moi. Peut-être conviendrait-il de garder des copies de mes deux traductions, n'importe comment écrites.

Je n'ai pas le temps de mettre les titres au dos, la poste va partir.

Je suis V.T.H. et T. obéissant serviteur.

De Crez

Lettre adressée à Monsieur Nicole, commis des sels de LL.EEces et notaire au Chenit.

Yverdon, le 17^e Xbre 1758

Monsieur,

Par une fatalité singulière, vos commissions m'arrivent trop tard pour pouvoir les exécuter précisément de la manière que vous le souhaiteriez. C'est ainsi que votre dernière lettre du Chenit, le 10^e de ce mois, ne m'est parvenue qu'hier 16^e par le postillon d'Orbe. Et la veille, vendredi 15^e, j'avais expédié par un express, suivant vos ordres précédents, à Monsieur le Châtelain Thomasset à Arnex, la collection cousue en carton, selon vos instructions.

J'ai fait coudre à la tête de l'ouvrage, et pour préambule, la dissertation sur ma traduction des mots *Infrà dictos Limites* etc. Si vous la voyez, vous ne la reconnaîtrez pas. J'y ai donné un tour dont je suis plus content que du précédent. J'espère que vous le serez aussi. Elle est de six pages de grand papier.

La seconde pièce est l'inféodation à Ebal de la Sarra par l'Empereur Frédéric 1^{er} de 1186.

La 3^{me} pièce est la vente de François de la Sarra à Louis de Savoie de 1344, avec une dissertation de deux pages sur les mots *Juris avis* etc. Ces deux pièces sont les mêmes que je vous avais envoyées pour Aubonne.

Ensuite vient la collection telle que vous l'avez vue.

Ma coutume (est) de ne promettre que (ce que) je puis faire, et de tâcher de faire ce que j'ai promis. Voilà pourquoi votre lettre du 10^e ne m'étant parvenue que le 16^e, a trouvé vos ordres de la semaine précédente exécutés.

Si, avant le jugement, vous souhaitez une bonne traduction de la reconnaissance de Quiody, faites le moi savoir à temps, et s'il est possible par le retour du courrier et par la poste, je l'expédierai d'abord en même format que les deux pièces pour Aubonne, le latin d'un côté et le français de l'autre ; et je l'adresserai à qui vous me le marquerez.

Si vous ne m'honorez d'aucune réponse, je ne ferai rien de plus que ce qui est fait ; si vous me donnez de nouveaux ordres, je les exécuterai s'il est possible, m'intéressant vivement pour votre cause que je trouve juste depuis lecture de la procédure que je n'ai pu voir que mardi. Du reste vous ne m'avez envoyé aucune copie de traduction de la lettre de Mr. le Baillif Horn.

J'ai l'honneur d'être, très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De Crez

P-S : Monsieur, je rouvre ma lettre pour vous faire les compliments de Mr. Simon qui me dit que je ne puis par la poste avoir réponse de vous que samedi. Par cette raison, je vas (vais) me mettre à copier et traduire la reconnaissance de

Quiody qui est fort longue. Et sans cette précaution, je pourrais manquer de temps. J'attendrai également vos ordres sur l'usage que j'en devrai faire.

Lettre adressée à Monsieur Nicole, commis des sels de LL.EEces et notaire au Chenit.

Yverdon, le 21^e Xbre 1758

Monsieur,

Depuis ma lettre du 17^e, Mr. le Châtelain Thomasset m'a renvoyé hier la collection que je lui avais adressée par votre ordre. Il me paraît que mes notes ou dissertations ne lui ont pas déplu. Je doute qu'il ait communiqué l'ouvrage à Monseigneur le Baillif de Romainmôtier, du moins il ne m'en parle pas, et le temps me paraît trop court pour qu'il l'ait fait. Je ne le lui avais pas dit parce que vous ne m'en aviez pas chargé, et que j'ai cru que vous auriez pourvu à cela en passant à Arnex. Je vous en avertis afin que vous sachez ce que vous aurez à faire.

Quoique j'eusse commencé la traduction de la reconnaissance du Lieu par Quiodi, je la laisse là pour la refaire dans le livre de la collection, puisque le voilà revenu.

A nouveaux faits, nouveaux conseils. Ainsi, Monsieur, j'attendrai réponses à ma lettre du 21^e aujourd'hui pour savoir de vous si je dois envoyer la dite collection à Romainmôtier, et à qui.

Je médite une nouvelle note ou dissertation sur les prépositions *à, usque ad*, et sur la prétendue différence entre ces mots *qui pendet à parte vaudi et de versus Mothioz*. Ma peine sera de me cacher sous le manteau du traducteur.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De Crez

Lettre adressée à Monsieur Nicole, commis des sels de LL.EE. et notaire au Chenit.

Yverdon, le 24^e Xbre 1758

Monsieur,

Un port de lettres de plus ou de moins ne sera pas une affaire, si vous y êtes à l'occasion de ma lettre du 21^e. Votre dernière est de la même date.

Les choses ont changé par le renvoi qui m'a été fait de la collection ; voici ce que je ferai pour que rien ne vous manque de ma part. Je suis actuellement occupé à mettre au net une assez grande dissertation sur l'acte de 1186. Je la voudrais à la tête de la collection avec les autres. Je joindrai aussi à la même collection dans son rang, c'est-à-dire à la fin, à côté du latin, la traduction de la

reconnaissance de Quiodi. Et mercredi à midi, ou pour le plus tard jeudi à la même heure, vous recevrez le tout bien cousu et cacheté dans un petit sac à l'adresse de Mr. Mathieu, par le même express que j'ai déjà envoyé à Arnex.

Mes respects, s'il vous plaît, à Messieurs LeCoultre et Mathieu. Je fais bien des vœux pour le succès de votre bonne cause. Vous verrez qu'il n'a pas tenu à moi d'y contribuer.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De Crez

Lettre adressée à Monsieur Mathieu, négociant et commis des postes de LL.EEces à Romainmôtier.

Yverdon, le 26^e Xbre 1758

Monsieur,

Vous recevrez franco par le présent porteur nommé Conod un sac cacheté contenant des papiers à l'adresse de Mr. Nicole du Chenit. Je vous prie de le tenir à ses ordres et de donner au porteur un mot de reçu du dit sac bien conditionné.

Je serais plus long si j'en avais le temps. Pour le présent je n'ai que celui de vous prier d'agréer la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De Crez

Yverdon, le 26^e Xbre 1758

Monsieur,

Je suis content de mon travail, puisque depuis mercredi dernier, outre mes 4 leçons et beaucoup de distractions, j'ai fait la dissertation qui est la seconde dans la collection, et j'ai traduit la pièce de Quiodi de 1525 qui est la dernière. Aussi j'ai plus travaillé de nuit que de jour. Je souhaite bien, messieurs LeCoultre et Nicole, que vous soyez en bonne santé et que vous gagniez votre procès. Il me semble que ma lettre sur le Risouz et Montendroz n'y nuira pas. Je prie l'un de vous, Messieurs, de m'en dire son avis. Dieu veuille bénir Monsieur LeCoultre avec son grand bénissoir et fasse de même prospérer Monsieur Nicole, sans oublier le pauvre De Crez. Je les crois tous trois honnêtes gens.

Ma femme, qui le croit aussi, vous offre ses respects et prie Monsieur Nicole de ne pas égarer le sac où est la collection, mais de le garder pour me la renvoyer dedans. Ce drôle de sac apprendra à la fin à voyager ; il a déjà été à Arnex. Je payerai l'express. Il a voulu 9 batz.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De Crez

Lettre adressée à Monsieur Nicole, commis des sels de LL.EEces au Chenit.

Yverdon, le 21^e janvier 1759

Monsieur,

J'ai reçu dans son temps la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11^e du courant. J'attendrais, pour avoir l'honneur de vous répondre, que j'eusse reçu le sac avec ce qu'il contient, que vous me dîtes avoir remis la veille de votre départ de Romainmôtier à Mr. Mathieu pour qu'il me le renvoie par un des maréchaussées. Mais comme je n'ai vu depuis lors ni sac ni maréchaussée, je crois devoir vous en avertir, Monsieur, afin que vous fassiez vos diligences pour le retrouver s'il est égaré, ou pour en accélérer l'expédition en cas qu'elle ait été retardé. J'aime mieux croire pourtant que vous avez vous-même donné un contre ordre et je vous prie de m'en aviser pour me tirer d'inquiétude.

Vous ne doutez pas, j'espère, de la part que j'ai prise et de la joie que j'ai ressentie en apprenant votre heureux succès dans le premier jugement que vous avez essuyé. Je le regarde comme un augure favorable pour les deux autres qui vous attendent ; et je joins mes vœux aux vôtres pour que nos espérances ne soient point vaines.

J'ai fait vos commissions et vos compliments à Mr. et Mad. Simon, à Mad. Roux, dans mon voisinage, et à ma femme. Tous vous remercient et vous prient d'agréer leurs honneurs. Recevez aussi de ma part l'assurance de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De Crez

Lettre adressée à Monsieur Nicole, commis des sels de LL.EEces au Chenit.

Yverdon, le 4^e février 1759

Monsieur,

Afin de vous dire plus positivement quand l'ouvrage que j'ai entre les mains serait fini, j'ai tardé jusqu'à présent à répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 25^e du mois dernier.

Monsieur Mathieu m'a appris, comme vous, la cause du retard de l'envoi du sac et de son contenu, et me l'a fait parvenir franco par le caporal de la maréchaussée Moser le jeudi soir même jour que vous m'écriviez. Depuis lors

ma servante a toujours été et est encore fort mal : ma femme a été malade d'une rage de dents qui l'a obligée de s'en faire arracher trois la semaine d'où nous sortons. J'ai eu un fort gros rhume qui pourtant va mieux depuis quelques jours. Tous ces accidents n'ont pas contribué à avancer la collection. Mais, Monsieur, j'espère que le 16 ou 20 de ce mois pour le plus tard, tout sera achevé ; et d'ici à ce temps-là, indiquez-moi, je vous prie, par quelle voie je dois vous le faire parvenir et si je dois le remettre toujours dans le sac. Je pourrais, à ce qu'il me semble, l'adresser aussi à Monsieur Mathieu par un des maréchaussées.

Sur les mots *currunt* ou *cernunt*, j'ai fait dans les endroits où ils se trouvent, une courte note qui vaut mieux qu'une correction et dont j'espère que vous serez content.

J'irai aujourd'hui chez Mr. l'avocat Correvon voir s'il a reçu ce que Mr. Mathieu¹ doit lui faire parvenir et lui demander la traduction française de l'allemand dans la lettre de Mr. Horn, pour y joindre la traduction française de tout ce qui est latin.

Je joindrai à la collection mon compte tel que vous le souhaitez. Mais faites-moi la grâce de me marquer si on ne trouvera pas mauvais que j'y fasse entrer, avec les ports des lettres que j'ai reçues, le travail de celles que j'ai écrites moi-même. Il y en a entr'autres eu trois à Mr. le Châtelain Thomasset, écrites uniquement pour vos intérêts. Serait-ce trop des 2 batz par lettre ; un mot là-dessus, s'il vous plaît.

Monsieur Fèvre m'a remis de votre part, le 27 janvier, L. 21. 12 S. dont j'ai remis le 30^e à Mr. Le merle L. 3.10, ainsi je porterai à mon reçu L. 18. 2 S. J'ai le reçu de Mr Le Merle et Mr. Fèvre a le mien.

Mrs. Bugnion et Gauteron sont partis vendredi pour Berne sans avoir pu obtenir la dispense de paraître devant la Chambre des Monnaies, dispense qu'on leur avait fait espérer.

Ma femme, de même que Mr. et Mad. Chabanel, vous prie, et votre maison, d'agréer leurs honneurs. Nous y joignons nos obéissances pour Madame votre épouse. Dieu vous conserve en santé.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De Crez

Billet supplémentaire no 1 : J'ai reçu, d'envoi de Monsieur Mathieu de Romainmôtier, par le sieur Moser caporal de la maréchaussée, un sac cacheté contenant un livre qui lui avait été laissé par Monsieur Nicole du Chenit pour me le faire parvenir. En foi de quoi je me suis signé, à Yverdon le 25^e janvier 1759.

De Crez, Recteur du Collège d'Yverdon

¹ Ecrit indifféremment avec un ou deux t.

Le sus signé De Crez, prie Monsieur Mathieu d'agr er ses honneurs et le remercie de sa lettre obligeante du 22^e du courant.

Billet suppl mentaire no 2 : J'ai re u de Monsieur F vre, commis des postes   Yverdon, d'ordre de Monsieur Nicole du Chenit, vingt et une livre douze sols ; en foi de quoi me suis sign    Yverdon le 27^e janvier 1759.

De Crez, Recteur du Coll ge d'Yverdon

Lettre adress e   Monsieur Nicole, commis des sels de LL.EEces au Chenit.

Yverdon, le 15^e f vrier 1759

Monsieur,

Vous aurez, j'esp re, re u la lettre que j'ai eu l'honneur de vous  crire au commencement de ce mois. Je m'attendais   y recevoir une r ponse de votre part, qui m'apprendrait par quel canal je dois vous faire parvenir la collection. Elle est finie, Monsieur, et je n'attends plus que vos ordres sur la mani re de vous l'envoyer. Mais comme il m'a paru que le compte d taill  des frais de cet ouvrage  tait ce qui vous presse le plus, je le joins   cette lettre que je mets   la poste. Je me flatte que vous ne trouverez pas ce compte enfl , et que vous l'approuverez en m'en accusant le bien  tre. Marquez-moi en m me temps le canal par lequel je dois vous envoyer la collection, et si je dois y joindre les actes de vieille  criture et autres que vous m'avez confi s, ou si je dois les garder pour me servir   quelques nouveaux ouvrages pour lesquels vous me d tes qu'on pourra prendre des arrangements.

J'ai traduit les morceaux latins de la lettre de Mr. Horn, et j'ai mis cette traduction sous le pli de la traduction fran aise de la lettre enti re.

Madame la jeune avocate Correvon est tr s mal depuis huit jours et sans esp rance depuis dimanche. Peut- tre m me est-elle morte au moment que je vous  cris. Je m'en informerai avant de mettre ma lettre   la poste.

Messieurs Bugnion et Gauteron sont de retour de Berne. Ils sont contents de leur voyage, ayant  t  trait s doucement et honn tement   tous  gards. Mais il r sulte de ce qu'on leur a dit, et du voyage de quelques personnes des autres villes du pays qu'ils ont trouv s   Berne mand s pour le m me sujet, qu'on doit bien se garder de recevoir dans la suite aucun argent d fendu et de prendre ou donner du change pour de l'or contre de la monnaie.

J'ai l'honneur d' tre avec une parfaite consid ration, Monsieur, votre tr s humble et tr s ob issant serviteur.

De Crez

Note : jointe à la lettre la jolie petite enveloppe dans laquelle elle a été expédiée au sieur Nicole, commis des sels de LL.EE. au Chenit. Le tout de la collection De Crez, lettres ou enveloppe, dans un état de fraîcheur absolument remarquable, comme si ces lettres avaient été écrites hier ou avant-hier, avec le doux lustré de la cire à cacheter.

Lettre sans adresse.

Yverdon, le 26^e février 1759

Tard et à la hâte.

Monsieur,

Pour répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier, et qui m'a été remise par le sieur David Nicole, je suivrai l'ordre que vous avez suivi vous-même, pour n'omettre aucun des points importants qu'elle renferme.

Je suis mortifié d'y voir et d'apprendre que le rhume dont j'ai vu le commencement ici, est devenu si considérable, et je souhaite de tout mon cœur que les suites qui vous en restent encore, se dissipent entièrement et vous laissent toute votre santé dont vous allez avoir un si grand besoin. Aussi bien que Mr. LeCoultre à qui je la souhaite bien bonne et que je prie d'agréer mes respects.

J'ai été, il y a une couple d'heures, avec le sieur David Nicole chez Monsieur l'avocat Correvon. Je m'en rapporte à ce que vous dira votre express sur la manière dont j'ai joint mes instances aux siennes pour engager Monsieur Correvon à continuer son assistance et ses soins pour Berne dans votre affaire. Mais en vérité je suis mortifié de vous dire que vous n'avez aucune espérance de ce côté-là. Le sieur Nicole pourra vous dire de bouche dans quel état de douleur et d'accablement nous l'avons trouvé, et même nous avons renouvelé des larmes chez lui. L'essentiel des raisons par lesquelles il s'en est défendu, est le peu de liberté de son esprit qui ne lui permet pas en conscience de vous servir, puisqu'il vous servirait mal ; à quoi il a ajouté que depuis sa perte, il éprouve de violents maux de tête, quoique de sa vie il n'en ait ressenti aucun ; et il ne sait pas quelle en pourra être la suite. Mr. Nicole et moi avons lieu de croire que sa résistance à acquiescer à vos désirs ne part d'aucun des motifs que vous m'indiquez confidemment, puisqu'il nous a dit dans le cours de la conversation, que si la journée n'avait été marquée qu'après Pâques, il aurait fait pour vous le voyage de Berne, en cas que sa santé le lui eut permis, et il nous a souvent répété que déjà à Romainmôtier, il n'avait point cru pouvoir vous servir et qu'il vous en avait averti, n'ayant pour lors de raison que la crainte de l'état dangereux de sa femme ; à laquelle se joint à présent sa perte récente. Il nous a dit qu'il vous

avait indiqué deux avocats, Mrs. Boive et Duvelu, en vous disant les raisons pour et contre l'un et l'autre.

Il nous a renouvelé que vous devez faire composer une courte information, soit Factum où vous devez insister principalement sur le possessoir de 200 ans et sur ce que la communauté de Baulmes a en propriété des bois sur la frontière de Bourgogne, bois où LL.EEces paient un forestier.

Monseur Correvon a retiré les papiers et procédures qu'il avait communiqués au Seigneur Baillif d'Yverdon ; Monsieur Nicole me les apportés dans ma chambre ; et mercredi prochain, j'en ferai le paquet avec les autres papiers que vous n'indiquerez et que j'ai ; et je mettrai le tout à Mr. Févre pour être remis au coche le même jour à Moudon, à l'adresse pour Berne à Mr. Meylan.

Je vous renvoie inclus dans cette lettre le titre de 1184 que vous me demandez.

Ma collection ne pourra pas être jointe au paquet de mercredi pour Berne, n'étant pas entièrement achevée. J'en suis fâché ; mais mon rhume s'est renouvelé et me cause des maux de tête qui m'ôtent presque l'usage de la vue. D'ailleurs j'ai mis à la tête un avis au lecteur que j'ai signé ; j'ai changé en mieux plusieurs endroits des deux dissertations et elle me sera complétée bientôt.

Un mot d'avis sur le jour de votre passage ici me serait fort utile. Je vous serai obligé si vous voulez bien me le donner, et offrir mes respects à Madame votre épouse à qui, comme à votre famille et à vous, je souhaite bien de la santé. J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, Monsieur, votre très humble et très obéissants serviteur.

De Crez

P-S : je vous dirai en confidence que Mr. Correvon espère peu que vous gagniez en appellation.

Lettre adressée à Monsieur D. M. Nicole, commis des sels de LL.EEces au Chenit.

Yverdon, le jeudi 8^e mars 1759

Monsieur,

Vous avez bien raison de dire qu'un mal ne vient presque jamais seul ; mais il semble que presque tous les maux se donnent rendez-vous dans notre affaire. Dieu veuille aider lui-même de son secours vos pauvres communes dans leurs droits et vous renvoyer la santé et à Monsieur LeCoultre, pour qu'au moins devant le dernier Tribunal, vos soins et vos lumières réunies puissent être utiles dans cette affaire.

Hier Mr. le Juge Reymond arriva ici à environ trois heures. Il y trouva une lettre de Mr. Meylan dont Mr. Mathieu vous enverra l'extrait. Il marque qu'on

n'a pas pu obtenir le renvoi et il demande les plans. Monsieur Golay, qui sort de ma chambre à neuf heures et demi, ayant couché à Orbe, me dit qu'il est porteur des plans ; tant mieux. Je lui ai remis la collection suivant vos ordres. Je lui ai indiqué ce qu'il devait principalement lire et faire lire à Mr. votre avocat. Ce sont les trois premières notes ou dissertations.

Monsieur le Juge Reymond est allé coucher la nuit dernière à Yvonand pour de là continuer sa route, et Mr. Golay tâchera de coucher aujourd'hui à Morat, sinon à Avenches.

Mes leçons du matin ne me permettent pas de m'entretenir plus longtemps aujourd'hui avec vous. Dieu veuille vous guérir promptement et entièrement.

J'ai l'honneur d'être, avec un dévouement entier, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De Crez

Très à la hâte.

Lettre sans adresse, probablement envoyée à l'avocat Demierre.

Yverdon, le 13^e avril 1759

Monsieur,

Depuis le retour de nos députés qui ne sont arrivés que le 7^e de ce mois, nous avons su pleinement par leur rapport qu'elle a été l'issue de notre affaire et nous avons vu la sentence.

Vous aurez appris sans doute les contretemps fâcheux survenus coup sur coup à la poursuite de notre affaire, entre autres la maladie violente de Mr. le commissaire LeCoultré et la mienne, maladies qui, jointes à l'impossibilité où vous vous êtes trouvé de nous continuer votre assistance, ont causé quelques manquements qui ne seraient pas arrivés si nos représentants eussent été mieux informés. Ainsi nous avons été surpris que nos députés ne vous aient pas informé depuis Berne de ce qui s'y passait au sujet de notre affaire. A leur passage à Yverdon en revenant, ils ont voulu vous informer du succès ; mais on leur a dit que vous étiez allé du côté de Lucens.

J'ai voulu avoir l'honneur de vous voir ici, et vous demander, de la part de nos communes, la continuation de vos directions et de vos bons conseils, à présent que votre santé vous permet de travailler. Mais j'apprends que vous êtes à Berne jusqu'au 20^e de ce mois. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien vous entretenir avec Monsieur Rosselet de notre affaire que nos députés ont prié, en conséquence de vos conseils, de vouloir bien être notre avocat en Deux Cent. Si vous avez besoin de consulter quelques titres, tous nos papiers ont été laissés à Berne entre les mains de Mr. Meylan qui vous les communiquera.

Etant allé hier voir Monsieur de Muralt au Château d'Yverdon pour lui remettre quelque argent pour des dames ses parentes, il m'a fait l'honneur de me dire qu'il s'était entretenu fort au long avec vous de notre affaire ; qu'il vous avait ouvert ses idées sur la manière dont on pourrait la terminer et qu'il serait nécessaire que Mr. LeCoultré et moi allussions à Berne pour agir en conséquence et aidés de vos conseils. Je ferai mon rapport de ce que m'a dit Mr. de Muralt à vos Messieurs conseillers. Je verrai Mr. LeCoultré pour savoir s'il est en état d'entreprendre le voyage. Mais comme le temps est trop court pour pouvoir exécuter ce plan de conduite avant votre retour, que Madame Demierre m'a dit devoir être environ le 20^e, lorsque je saurai que vous êtes revenu à Yverdon, et je vous prie de m'en informer, je reviendrai ici avec le résultat des délibérations de nos communes que j'aurai l'honneur de vous communiquer, et je vous demanderai en même temps la continuation de votre aide et la communication des propositions et des ouvertures qui peuvent vous avoir été faites et pour la connaissance desquelles Mr. de Muralt m'a renvoyé à vous.

Je vous prie donc, Monsieur, de m'honorer d'un mot de réponse pour que je sache quand je pourrai vous trouver sûrement à Yverdon, et je vous demande la grâce d'agréer la très parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre.....

(non signé)

Lettre adressée à Monsieur Nicole, notaire et commis des sels de LL.EEces au Chenit.

Yverdon, le 18^e 9bre 1759

Monsieur,

Je souhaite que ma lettre vous trouve en parfaite santé, de même que Madame votre épouse, Mr. votre fils aîné et toute votre famille à qui je vous prie de présenter mes obéissances. Pour moi, il s'en faut beaucoup que je me porte bien, puisque depuis un mois je suis attaqué d'une fièvre qui d'abord a été continue avec des redoublements, et puis a varié beaucoup sans vouloir me quitter.

Je me fais quelque peine, Monsieur, de vous dire que j'ai besoin d'argent, à cause de plusieurs dépenses extraordinaires que j'ai été obligé de faire. C'est pourquoi, comme je soupçonne que vous viendrez ici à notre prochaine foire, je vous serais obligé si vous vouliez bien solder mon compte de l'ouvrage que j'ai fait pour vos Messieurs par votre ordre et celui de Mr. LeCoultré. Vous verrez par le compte que je vous en ai livré jusqu'au 16 février denier, que ce compte, ou plutôt ce qu'il m'était redû, montait à L. 57.2 S.

Depuis lors, du 1^{er} mars, il faut y ajouter pour toile cirée pour emballer avec sûreté les papiers que vous me chargeâtes d'envoyer à Mr. Meylan à Berne, 14 S.

Plus du 13^e août, pour un express envoyé à Morges pendant la nuit et par une forte pluie pour avertir Mr. l'avocat Duvelu² de se trouver chez vous avec Mr. Rosselet, 2 . 10.. L. 60. 6.

J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien m'excuser et agréer la continuation des sentiments d'estime et de considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De Crez

Lettre sans adresse.

Yverdon, le 9^e 8bre 1760

Comme Monsieur l'avocat Correvon se trouve aux vendanges à la Vaux, on m'a apporté le paquet ci-joint que je vous fait parvenir, suivant qu'il m'est recommandé.

Je l'ai ouvert pour voir si peut-être vous ne deviez pas le venir prendre ici ; mais n'y ayant rien vu qui ne doive me presser à vous l'envoyer, je le fais aujourd'hui en vous félicitant, et vos Messieurs, de la bonne opinion que Mr. Rosslet a de votre cause, et de l'excellent mémoire que ce paquet renferme. Je souhaite que vous et vos Messieurs soyez bientôt quittes de tant de peines, de travaux et de craintes.

J'offre mes obéissances à Madame et à votre famille. Et j'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De Crez

P-S : les vendanges sont très abondantes et on est partout trompé en bien.

Une enveloppe quelque peu chiffonnée portant sur le recto :

Papiers de procès. Monsieur. Monsieur le secrétaire Nicole du Chenit en a Vallée du Lac de Joux, recommande pour faire parvenir ce paquet ou l'ouvrir à Monsieur l'Avocat Correvon ou en son absence par Monsieur de Crez, Recteur du Collège d'Yverdon. Par Berne. A Yverdon. Au Chenit.

Vu par Mons. De Crez en l'absence de Mons. Correvon ce 8^e 8bre.

Lettre adressée à Monsieur le secrétaire D.M. Nicole à Berne.

Yverdon, le 30^e décembre 1760

² A écrire probablement avec le z final.

Monsieur,

Vous jugerez vous-même par l'ouvrage que je vous renvoie, qu'il n'était pas possible de l'expédier pour la poste de samedi.

Il n'est pas possible de se faire honneur par des traductions d'actes anciens dont le style est si baroque et dont les phrases sont si entortillées. Je travaille seulement dans ces cas à bien saisir le sens et à être clair ; je souhaite d'y avoir réussi.

J'adresse le tout à Mr. Meylan, ne sachant où vous êtes logé.

Vous avez mille compliments de ma femme, de Mrs. Gauteron et Chabanel etc.

Je vous prie d'offrir mes respects à Mr. le Docteur Rosselet et de tâcher de me procurer pour ma bibliothèque un exemplaire imprimé de la procédure et un de l'information.

N'oubliez pas de faire mettre en caractère italique les mots soulignés que j'ai suppléés ; cela est nécessaire en conformité de mon attestation que j'ai hésité de ne pas donner, n'ayant pas vu réellement la copie émanée du Haut Commissariat. Mais je sais à qui j'ai affaire.

J'ai l'honneur d'être, avec les vœux les plus sincères pour votre prospérité publique et particulière, et avec une très parfaite considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De Crez

Lettre à Monsieur Meylan, chez sa Grandeur Monseigneur le Banderet Imhoff, pour remettre, s.l.plaît, à Monsieur le secrétaire D.M. Nicole, à Berne.

Yverdon, le 6^e janvier 1761

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4^e du courant. En voici la réponse, avec le retour de l'extrait.

Je ne fais que traduire, et je ne dois ni paraphraser ni supposer ou conjecturer.

Je ne peux point admettre, *le Beysioux, jusques à la moitié, soit au milieu de la Gitaz de la part d'orient* ; parce que je vois dans le latin *ou jusques à une demi lieue vulgaire au-delà*.

Je ne puis pas admettre non plus après *le Mannet, à présent le haut mont*, qui ne paraît nulle part dans la copie émanée du Commissariat, laquelle seule copie je traduis. Ces sortes de changements ou de suppléments, ne sont pas dictés par le seul bon sens.

J'admets *joux noires*, à la place de *noires joux*, quoique ce dernier terme soit de vos plus anciens actes latins.

J'admets *par les deux pentes*, quoique non français et ne rendant pas le sens comme *le long*, mais parce que vous croyez qu'on pourrait tourner ce dernier terme contre vous. Car les eaux coulent toujours *le long d'une montagne du haut en bas*.

Enfin j'admets *de la part*, à la place de *du côté*, parce que *de la part* est employé dans l'abergement de 1543, quoique depuis lors le langage ait bien changé.

Consultez, s'il vous plaît, là-dessus, Monsieur Rosselet à qui je vous prie d'offrir mes respects.

Ne faites, je vous prie, aucun autre changement à ma traduction dont je ne répondrais plus ; et croyez-moi toujours, avec la plus sincère estime et une parfaite considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De Crez

Note 1 : ici se termine la correspondance du recteur De Crez avec le notaire David-Moyse Nicole du Sentier, probablement secrétaire à cette époque, tout au moins avant l'arrivée de Benjamin Golay à ce poste. On découvre le montant des frais dans comptes de 1759 (FA3, 1759, p. 49) :

Payé à Mr. De Cret, pour corrections faites à nombre de vieux titres latins ; partie copiés pour Mr. Le Merle, et pour en faire une Collection au net depuis 1140 jusques en 1525, avec les traductions en français à côté, plus quelques dissertations sur quelques-unes pour l'intelligence d'iceux, lettres écrites à ce sujet, ports et frais de messagers et L 3 S 10 livrés à Mr. Le Merle, le tout suivant sa partie, sans comprendre ce qui est au compte des trois communes, 186/4/6

Des lettres par lui adressées à Mr. Ege Nicole des 18 et 29 8bre, 2 et 5^e 9bre, 17, 21, 24 et 26^e Xbre 1758, 21 janvier, 4 et 15 février 1759, auxquelles il a répondu et expédié le nécessaire, payer pour les ports, non compris du paquet du 8^e 9bre au compte des trois communes, 3/1/6.

Note 2 : Il est à comprendre que ce procès, le plus grand, et de loin, que nos communes de la Vallée eurent à soutenir – l'Abbaye faisant naturellement bande à part - fut un événement extraordinaire, tant par les forces incroyables qu'il mobilisa, avec l'envoi à de multiples reprises de députés à Berne, que par les frais énormes qu'il généra. Un procès qui fut donc perdu en deuxième instance.

Quant aux conséquences, que l'on pouvait présager de catastrophiques, finalement, mis à part le montant de la facture qui pesa lourd sur les finances communales du Lieu et du Chenit, elles furent très limitées et n'influencèrent guère le mode de vie de nos anciens Combiens toujours persuadés de leurs droits et prêts à tout pour garantir ceux-ci. Les avocats, au XVIII^e siècle surtout, on connaissait !

Nous ne pourrions pas faire le tour complet des différentes problématiques liées au procès du Risoud, ni reproduire l'entier de l'exceptionnelle correspondance liée à ce sujet et demeurée intégralement il semble dans les ACChenit. Nous restons persuadé cependant que cette « aventure » judiciaire, dont on trouve le résumé dans l'historique du Juge Nicole, mériterait une approche très attentive, avec reproduction des principales pièces d'archives liées à ce procès – voir avant toute chose les imprimés d'époque – des correspondances E334 et des comptes.